



LANORAIE
unique de nature

BULLETIN MUNICIPAL L'AVENIR

30 MAI 2024 | VOLUME 16 – NO 6

ORDRE du JOUR

4 juin 2024, 19 h 30

Salle du conseil municipal
Webdiffusion (Facebook)

À 19 h 15: Séance de consultation pour le projet de règlement 1071-83-2024. Ce projet de règlement vise à :

- De retirer les définitions du règlement de zonage 269-90 suite à l'adoption règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme;
- Ajouter des dispositions relatives aux ouvrages liés aux programmes de gestions optimales des eaux pluviales;
- Ajouter des dispositions sur le stationnement dans les zones R1-11 et R1-12;
- Modifier les dispositions relatives aux bâtiments d'usage municipal.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux du 7 et 27 mai 2024;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Période de questions;
6. Administration :
 - 6.1. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;
 - 6.2. Adoption du règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle;
 - 6.3. Adoption du règlement 4-5-2024 modifiant le règlement 4-2001 – Frais de repas et kilométrage;
 - 6.4. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 6.5. Personnel;
 - 6.6. Demande de consentement municipal – Bell Canada;
7. Sécurité publique;
8. Travaux publics :
 - 8.1. Tracteur – dépôt de soumissions;
 - 8.2. Surveillance – services professionnels;
 - 8.3. Travaux Chemin de Joliette et rue du Couvent – directive de changement;
 - 8.4. Garage municipal – services professionnels (architecture, ingénierie et géotechnique);
 - 8.5. Ponceau – services professionnels (laboratoire et contrôle qualité des matériaux);
9. Hygiène du milieu :
 - 9.1. Nordicité;
10. Loisirs et culture :
 - 10.1. Fête nationale – pourboire;
 - 10.2. Entente de développement culturel;
 - 10.3. Parcs – services professionnels (arpentage et géotechnique);
 - 10.4. Affichage (parc, bibliothèque, bannière);
 - 10.5. Piscine municipale;
 - 10.6. Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – adhésion;

11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 11.1. Certificat de conformité – règlement 1087-2024 (administration des règlements d'urbanisme);
 - 11.2. Certificat de conformité – règlement 1088-2024 (ententes relatives aux travaux municipaux);
 - 11.3. Adoption du second projet de règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO;
 - 11.4. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 11.5. Demande de dérogation mineure – 440, rue Sainte-Marie;
 - 11.6. Demandes de permis PIIA;
12. Courrier;
13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.



***Pour plus de détails sur l'ordre du jour et les sommaires des différents règlements, visitez le site web de la Municipalité ou scannez le code QR ci-dessus.**

PISCINES RÉSIDENTIELLES RAPPEL IMPORTANT

Conformément au *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, toutes les piscines résidentielles doivent être munies d'une clôture de sécurité, peu importe leur date d'installation. Le Règlement avait été modifié suite aux recommandations de coroners.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1^{er} novembre 2010 bénéficiaient, auparavant, d'une exemption. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai supplémentaire avait été accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour. **Celle-ci devra être conforme au plus tard le 30 septembre 2025.**



	Numéros civiques pairs lundi-mercredi-vendredi		Numéros civiques impairs mardi-jeudi-samedi	
	Système d'arrosage automatique	Système d'arrosage mécanique	Système d'arrosage automatique	Système d'arrosage mécanique
Arrosage des pelouses	5 h à 6 h 22 h à 23 h	6 h 30 à 7 h 30 21 h à 22 h	5 h à 6 h 22 h à 23 h	6 h 30 à 7 h 30 21 h à 22 h
Arrosage des autres végétaux (haies, arbres, arbustes ou autres)	6 h 30 à 7 h 30 22 h à 23 h	6 h 30 à 7 h 30 21 h à 22 h	6 h 30 à 7 h 30 22 h à 23 h	6 h 30 à 7 h 30 21 h à 22 h
Arrosage manuel de la végétation	En tout temps			
L'arrosage extérieur est strictement défendu le DIMANCHE.				

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour avant d'un bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme) ?

Oui, à condition d'obtenir **obligatoirement** un permis de brûlage émis par le service incendie avant de faire un feu à ciel ouvert.

- ✓ **Le feu (branches seulement) doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de trente (30) mètres minimum de tout bâtiment, boisé et herbes hautes. Le tas de branches doit être d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.**
- ✓ Vous devez contacter le numéro ci-dessous en laissant vos coordonnées afin qu'un responsable du service incendie vous rencontre pour émettre le permis de brûlage. Nous vous rappelons que nous avons 24 heures pour émettre un permis. Celui-ci est émis pendant les heures d'ouverture de la MRC, aucun permis ne sera émis la fin de semaine.

Il ne faut jamais composer le 9-1-1 pour demander un permis de brûlage.

- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:
 Service de Sécurité Incendie MRC de D'Au-tray
 Division prévention www.mrcatray.qc.ca
 Tél: (450) 836-7007 poste 2510
 550, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0

PROGRAMMATION DES LOISIRS ÉTÉ 2024

La Municipalité est heureuse de vous informer que la programmation estivale des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est maintenant disponible. Il est possible de la consulter en ligne ou en format papier.

La programmation des loisirs sera votre meilleur outil pour ne rien manquer cet été. Vous y retrouverez:

- L'horaire de la piscine, du Centre sportif, de la bibliothèque et de L'Escale-du-Roy;
- Les activités sportives et culturelles gratuites et ponctuelles;
- Les activités sportives sur inscription;
- La programmation complète des incontournables de l'été, dont les films en plein air, les Promenades du dimanche, les Péchés mignons, et les spectacles familiaux;
- Les activités estivales et les services offerts par vos organismes communautaires;
- Les calendriers complets de juin à août vous rappelant tous les événements du mois et les journées d'activités sportives.



Programmation des loisirs
Inscriptions du 4 juin au 6 juin 2024

En ligne ou
à l'hôtel de ville

À VENIR: REFONTE DU SITE INTERNET

Dans les derniers mois, l'équipe municipale a entrepris la mise à jour du site web de la Municipalité de Lanoraie. Cette mise à jour était une étape nécessaire afin que la Municipalité puisse se conformer aux nouvelles exigences liées à la sécurité des données émises par la Loi 25, entre autres. Le nouveau site sera en ligne dans les prochaines semaines, à la même adresse: www.lanoraie.ca.

En plus d'assurer la sécurité de son site web, cette refonte aura permis d'apporter quelques modifications pratiques et de le préparer à l'arrivée de nouvelles fonctionnalités:

- **Navigation plus intuitive et pratique:**

Certaines sections du site web ont été réorganisées pour que l'information soit plus accessible et facile à trouver.

- **Nouvelles fonctionnalités à venir:**

Éventuellement, les citoyens pourront faire des demandes de permis en ligne, des requêtes et des signalements. Ces fonctionnalités seront mises en place dans les mois à venir.

- **Nouvelle identité visuelle:**

Le site arborera désormais les couleurs de la nouvelle identité visuelle de la Municipalité pour une expérience d'utilisation plus agréable.



Prêts à débiter votre histoire?

On vous accompagne dès le départ



Des ateliers, activités et services

En présence
ou en ligne

gratuits ou à faible coût

pour les futurs et les nouveaux parents



Mèrentraide



Soutien en allaitement



Conférence en périnatalité



Rencontres prénatales



Relevailles à domicile



Portage

www.ciblefamillebrandon.com

450-835-9094

À NE PAS

MANQUER!

Ouverte du la piscine municipale

Si les conditions météorologiques le permettent, l'ouverture de la piscine municipale se fera le samedi 22 juin.

Pour consulter l'horaire:
www.lanoraie.ca

Ouverture de L'Escale-du-Roy

ERRATUM: L'Escale-du-Roy ouvrira le samedi 22 juin, soit deux jours plus tôt que prévu dans la programmation des loisirs. Elle sera également ouverte le 24 juin pour la journée de la Fête nationale.

Fête nationale - 24 juin 2024

Festivités au Parc Jean-Bourdon à compter de 10 h 30. Pour connaître tous les détails concernant les activités de la Fête nationale, consultez la programmation estivale des loisirs.

Club de l'Âge d'Or de Lanoraie - Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle du Club de l'Âge d'Or de Lanoraie aura lieu le mercredi 12 juin, à 19 h, à la Maison des Aînés. Du café et des beignes seront servis à compter de 18 h.

Programmation de la Fête nationale

24 juin 2024, parc Jean-Bourdon

Marché public - 10 h 30 à 15 h 30

Venez à la rencontre de vos producteurs locaux et régionaux!

Cantine 11 h 30 à 22 h - Levée de fonds pour la Maison des jeunes de Lanoraie

Vente de hot-dogs jusqu'à 19 h
Vente de friandises, de croustilles et de collations jusqu'à 22 h

Activités familiales dès 12 h

Jeux gonflables, maquillage, amuseurs publics, musique, animation et collations gratuites à partir de 13 h 30

Course de canot

Départ à 13 h au quai municipal de Lavaltrie.
Les premiers participants arriveront à Lanoraie vers 13 h 45.

Venez les encourager à leur arrivée!

Pour vous inscrire:

450 887-1100, poste 3000

Spectacle de Justin Boulet, feux d'artifice et prestation de cracheurs de feu en soirée!



Artiste invité
Justin Boulet



JUIN 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

DATES à RETENIR

- = Collecte des ordures
- = Collecte des matières recyclables
- = Collecte des matières organiques
- = Séance du conseil
- = Ouverture de la piscine municipale
- = Ouverture de L'Escale-du-Roy
- = Bureaux municipaux fermés: Fête nationale
- = Fête nationale— Parc Jean-Bourdon
- = Pêchés Mignons de Lanoraie
- = Programmation des loisirs— Inscriptions
- = Début du camp de jour municipal